

Le vingt et un Mars 2023, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

FEUILLET GALABERT Patricia, GAÛZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, BARBE Guilaine, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude

Procurator(s) :

Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
13 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
13 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur SAINT LANNES CLAUDE

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

__/__/__

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 726,85
- un excédent reporté de :	43 971,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	52 698,26
- un excédent d'investissement de :	13 996,19
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	13 996,19

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	52 698,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	52 698,26
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	13 996,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LE HOUGA

Le Maire Patricia FEUILLET GALABERT

